

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 3 JUIN 2019

Le trois juin deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de BROUQUEYRAN, dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures trente à la mairie sous la présidence de Monsieur SAUMON Jean-Louis.

D 12-2019 DECISIONS MODIFICATIVES N°1 ET N°2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ajuster des lignes budgétaires en raison de l'omission d'alimentation du compte 2051.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants en fonctionnement, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	2 100,00
TOTAL			2 100,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations...	-2 100,00
TOTAL			-2 100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant en investissement, sur le budget de l'exercice 2019

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2051	100	Concessions et droits similaires	2 100,00
TOTAL				2 100,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	2 100,00
TOTAL				2 100,00

D 13-2019 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 16 AVRIL 2019

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale chargée du Transfert des charges (CLECT) s'est réunie le 16 Avril 2019 pour procéder à l'évaluation de la participation annuelle au plan de déploiement de la fibre Haut Méga porté par le syndicat mixtes Gironde Numérique.

Il est donc proposé d'approuver le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT réunie le 16 avril 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**approuve le rapport de la CLECT en date du 16 avril 2019, présentant l'évaluation de la participation annuelle au plan de déploiement de la fibre – Plan Haut Méga.*

D 14-2019 PARTICIPATION AU FRAIS D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réévaluer les participations aux frais pour l'utilisation de la salle des fêtes, notamment pour les particuliers hors commune.

Il précise qu'actuellement, la participation est fixée à 150 € pour 48 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- *De modifier à compter du 1^{er} janvier 2020 les conditions d'occupation de la salle communale, notamment pour les utilisateurs hors commune, et de fixer en conséquence*
- *Particuliers et associations hors commune : utilisation payante avec participation de 100€ pour moins de 24 heures ; 200 € pour 48 heures et caution de 500 € dans ces deux cas.*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui aura lieu en 2020;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents De désigner Mme Laëtitia FRECHE-DUBILLE, secrétaire de mairie comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier la possibilité de mettre en place la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2019.

Après avoir exposé les modalités d'encadrement de cette redevance, le Conseil municipal refuse la mise en place de cette redevance et décide d'annuler cet ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

• PLH (Programme Local de l'Habitat)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les communautés de communes existant avant les modifications de périmètres récentes avaient engagé une procédure d'élaboration de Programme Local de l'Habitat (PLH). Les travaux n'ont pas été achevés, en raison notamment des différentes réformes territoriales.

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a donc, à nouveau, prescrit son PLH et confié l'élaboration au SIPHEM par délibération en date du 14 mars 2019.

Le conseil municipal est donc invité à faire savoir à la CDC du Réolais en Sud Gironde s'il accepte de participer à cette démarche et à désigner en son sein un représentant PLH.

Les membres du conseil décident d'accepter de participer à cette démarche et désignent Christian DARTIGOLLES comme représentant communal dans l'élaboration du PLH.

• PLUi – Pré-zonage

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le pré-zonage établi par le cabinet Noël dans le cadre de l'élaboration du PLUi. L'objectif de ce premier travail est de définir les enveloppes constructibles (zone Urbaine U et UE)

Suite au débat et aux remarques et questions évoquées, Monsieur le Maire se charge de faire part des interrogations à Mme GALMAN, responsable de l'urbanisme à la CDC : requalification des bâtiments agricoles (Grand Verdure, Basque, séchoirs...); souhaits de zonage UE (zone équipement collectif) de parcelles communales : le terrain Au Comte récemment acquis par la commune, ainsi que la petite parcelle de vigne bordant la salle des fêtes et une petite parcelle au Lac à déterminer ; à étudier également le zonage en zone entreprise de la propriété de M. WALTER ; au niveau du recensement du petit patrimoine : croix des pèlerins Saint-Jacques, la fontaine, les plaques anciennes de voirie au Bourg.

• Proposition de Périmètre Délimité des Abords de la Chapelle du Château du Mirail

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde (UDAP) et demande au conseil son avis sur le périmètre Délimité des Abords de la Chapelle du Château du Mirail.

Un e-mail a été envoyé le 28/05/19 à Mme MAILLET, architecte des bâtiments de France afin de signaler l'erreur de rattachement à la CDC du Bazadais, et afin d'avoir confirmation de leur proposition. Sans réponse de leur part, la question est reportée à une prochaine séance.

• Festivités Estivales :

- Feux de la Saint-Jean : le 21 juin si possible en musique
- Vide grenier : le 7 juillet 2019
- Fête locale : vendredi 12 juillet Concours de belote / samedi 13 juillet Concours de pétanque / dimanche 14 juillet Repas, réunion le 11 juin pour organisation et choix du repas.